

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux mil vingt un, le premier mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence JACQUET-CHARPENTIER, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Jocelyne HERMANT-VALENTIN, Frédéric SAINZ, Bernadette CASTELHANO, Marie DEHAN, Florence CACHARD, Michel HATTAT, Fabrice VACHEZ, Emilie JOUREAU, Christiane LAGRAULET-REINHEIMER.

Absent ayant donné procuration :

Stéphane MAYET ayant donné pouvoir à Jocelyne HERMANT.

Absente excusée : Dorinda DA SILVA.

Secrétaire de séance : Emilie JOUREAU.

Date de convocation : 24 février 2021.

Présentation du compte administratif 2020 du CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 624,40 €	- €	- €		2 624,40 €
Opérations de l'exercice	13 261,04 €	23 119,60 €			13 261,04 €	23 119,60 €
TOTAUX	13 261,04 €	25 744,00 €			13 261,04 €	25 744,00 €
Résultats de clôture		12 482,96 €				12 482,96 €
Restes à Réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES		12 482,96 €				12 482,96 €
Résultats définitifs						12 482,96 €

Présentation du compte administratif 2020 « section d'investissement » du budget général

N°2021-07 : Approbation compte de gestion 2020 budget des activités

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

Déclare, à l'unanimité des membres votants, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2021-08 : Vote du compte administratif 2020 budget des activités

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Laurence JACQUET, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jacques JESSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne, à l'unanimité, acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section	Résultats propres à l'exercice 2020	159 810,15 €	251 997,35 €	92 187,20 €
fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		311,60 €	311,60 €
	Résultat à affecter			92 498,80 €
Section	Résultats propres à l'exercice	286 148,55 €	441 308,94 €	155 160,39 €
d'Investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2020)	- €	1 056,58 €	1 056,58 €
	Solde global d'exécution			156 216,97 €
Restes à réaliser	FONCTIONNEMENT			
au 31 décembre 2020	INVESTISSEMENT	95 506,74 €	- €	- 95 506,74 €
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		541 465,44 €	694 674,47 €	153 209,03 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2021-09 : Autorisation de signer la convention portant sur le pré-diagnostic énergétique de l'école primaire Jules Lamairesse

Vu la commission environnement du 17 février 2021,

Rapporteur Monsieur Jean-François WALSHOFER

Monsieur Jean-François WALSHOFER présente aux membres du conseil municipal la convention portant sur le pré-diagnostic énergétique du groupe scolaire « Jules Lamairesse » à Saint-Martin-sur-le-Pré (Convention étudiée lors d'un groupe de travail composé de Messieurs Michel HATTAT, Stéphane MAYET et Jean-François WALSHOFER).

Ce pré-diagnostic (phase 1) porte sur une visite de terrain, une étude des factures toutes énergies confondues et un examen des possibilités d'amélioration avec présentation systématique de trois scénarios.

Celui-ci serait un support d'aide à la décision pour la commune afin de réaliser au mieux le projet de rénovation de ce bâtiment au niveau énergétique.

C'est pourquoi, il serait souhaitable de missionner cette étude par une convention avec la société Geoffrey Henriot-Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention portant sur le pré-diagnostic énergétique (phase 1) de l'école primaire Jules Lamairesse.

N°2021-10 : Autorisation de signer la convention de partenariat et convention technique et financière avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Vu la commission environnement du 17 février 2021,

Rapporteur Mme Emilie JOUREAU

Madame Emilie JOUREAU informe les membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'une peupleraie.

Ce site pourrait être restauré en zone humide et valorisé auprès des habitants.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne peut assister la commune pour réaliser ce projet.

Une convention de partenariat pour assister techniquement et scientifiquement la commune de Saint Martin sur le Pré à la restauration et la valorisation de cette zone et une convention technique et financière pourraient être signées (conventions en annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour assister techniquement et scientifiquement la commune de Saint Martin sur le Pré à la restauration et la valorisation de cette zone et une convention technique et financière dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec *l'option de montage du dossier « loi sur l'eau »* et tous documents liés à cette affaire.

N°2021-11 : Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu la délibération n°62-2014 du 2 septembre 2014 autorisant la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune (PCS),

Vu la délibération n°25-2015 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que le PCS comprend un certain nombre de documents qui doivent être réactualisés à chaque changement constaté dans les différents domaines présents dans celui-ci.

Le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications qui seront apportées au PCS, à savoir :

- Mise à jour du personnel communal (Nouvel agent),
- Modification du nombre de postes téléphoniques en mairie,
- Mise à jour des entreprises,
- Mise à jour des professionnels de santé,
- Mise à jour des personnes fragiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'approuver les modifications qui seront apportées au Plan Communal de Sauvegarde (ci-joint PCS modifié).

Report de la délibération : Tarifs salles des fêtes et autres salles

Les tarifs des salles des fêtes et autres salles seront revus en commission des finances du 8 mars 2021. Lors de cette même commission, une proposition de tarifs pour la halle sera présentée. La délibération de ces tarifs interviendra au prochain conseil.

Points d'information

- Monsieur Jacques JESSON informe les membres du conseil que le marché concernant l'aménagement du cabinet d'ophtalmologie va être déposé demain sur la plate-forme « marches-securises ».
Il informe aussi les membres du changement de propriétaire de la pizzeria et de l'installation du nouveau dentiste.
- Monsieur Jacques JESSON informe les membres du conseil sur le dossier du sol de la salle des fêtes. Une réunion a eu lieu avec l'architecte et l'entreprise titulaire du marché afin d'apporter des solutions techniques et esthétiques à ce problème.
- Monsieur Jacques JESSON informe les membres du conseil de la livraison d'un appareil de comptage qui sera mis en service afin de déterminer le nombre de véhicules jour sur la route de Louvois ainsi que leur vitesse. Il précise aussi qu'une étude de circulation sera réalisée par un cabinet expert quand la situation sanitaire le permettra afin que cette étude soit effectuée dans un contexte normal.
- Remerciements des Saint-Martinais pour le colis de Noël.
- Les familles touchées par la disparition d'un proche remercient les élus Saint-Martinais pour leur témoignage de sympathie et leur soutien dans ces moments difficiles.
- Monsieur Jean-François WALSHOFER informe les membres du conseil que deux devis comparatifs ont été établis pour la réfection du plafond du restaurant scolaire.
- Prévoir une révision de la climatisation de la garderie ainsi que les climatisations des autres bâtiments concernés.
- Demande d'intervention sur les WC publics (Trace d'eau à l'extérieur).
- Madame Laurence JACQUET informe les membres du conseil sur le projet d'aménagement du centre urbain (Parvis de la salle des fêtes) qui a été évoqué lors de la commission environnement du 17 février 2021. L'architecte a revu le projet en intégrant moins de pavés enherbés (Possibilité de se renseigner auprès d'une collectivité de la région Lilloise pour connaître le retour d'expérience de ce dispositif) et en sécurisant la zone piétonne de la voie de circulation (Cubes, quilles...). Revoir la signalétique du parking de la salle des fêtes.
- Information sur l'école.

- Madame Jocelyne HERMANT informe les membres du conseil qu'elle ne réunira pas la commission des fêtes et cérémonies au vu de la situation sanitaire. Les manifestations prévues habituellement en mai et en juin sont annulées.
- Madame Marie DEHAN informe les membres du conseil sur les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des parents et des enfants concernant la réorganisation de la garderie et la mise en place des études surveillées.
Des retours très positifs concernant la garderie du soir en trois pôles d'activités. Ces résultats d'enquête pourront être présentés aux agents de l'école concernés.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

**Séance levée à 22 heures 15.
Prochain conseil le lundi 15 mars 2021.**